

NOM :

Prénom :

N°
d'anonymat :

Page 1 sur 10

N°
d'anonymat :

EXAMEN ÉCRIT D'ARBITRE FÉDÉRAL - Session 2-2021 OPTION NATURE / 3D

Madame, Mademoiselle, Monsieur

Cette épreuve concrétise les compétences relatives aux modules NATURE/3D acquises au cours de votre formation d'Arbitre Fédéral.

Si vous remplissez ce questionnaire c'est que vous êtes titulaire des modules XI, XII et XV des formations d'Arbitres Fédéraux, félicitations et bon travail.

La C.N.A.

Pour répondre :

- Vous rendrez la liasse de feuilles support des questions après l'avoir complétée.
- Si les espaces dévolus aux réponses s'avéraient insuffisants vous utiliserez des feuilles blanches format A4, en repérant sans ambiguïté les questions auxquelles elles se rapportent.
- Ne rien écrire en dehors du cadre.
- Utiliser obligatoirement un stylo de couleur noire

Merci de penser aux correcteurs et d'écrire lisiblement
(une copie illisible ne sera pas corrigée)

Vos NOM et PRÉNOM doivent être portés sur toutes les feuilles réponse, **au recto et au verso**, les liasses devant être dissociées pour numérisation.

N'ÉCRIVEZ PAS DANS LES 4 CM SUPÉRIEURS DE VOS FEUILLES PERSONNELLES D'AUTRES ÉLÉMENTS QUE VOS NOM, PRÉNOM. CES 4 CM SERONT DÉTACHÉS DE LA COPIE AU MOMENT DE L'ANONYMISATION.

Les épreuves devant être totalement "anonymes", il ne pourra être toléré de signes distinctifs apposés par le candidat arbitre sur aucune des feuilles.

Le temps alloué pour l'épreuve est de deux heures (2h)

IMPORTANT

Les questions sont regroupées en deux groupes plus une question commune à toutes les options :

- questions des groupes 1 et 2 notées sur 90 points
- 1 question commune à toutes les options notée sur 10 points
soit un total maximum de 100 points

Toute non-réponse à une question ou à une sous question est éliminatoire

Pour être admis, le candidat devra obtenir un minimum de 70 points, correspondant à 14/20



NOM :

Prénom :

N°
d'anonymat :

N°
d'anonymat :

Page 2 sur 10

QUESTION 1 (45 POINTS)

1.1 COCHEZ LA OU LES BONNES RÉPONSES (8 points)

A - Dans la catégorie ARC NU, il est autorisé d'utiliser :

- Un gant de tir.
- Un arc dont la corde fixée aux embouts (poupées), est en contact avec l'extrémité des branches.
- Des silencieux de corde placés à plus de 30cm du point d'encoche.
- Un bouton de pression mobile placé à 2cm en arrière du point pivot.
- Des flèches en bambou.

B - Dans la catégorie ARC À POULIES NU, il est autorisé d'utiliser :

- Un gant de tir.
- Un arc dont la corde fixée aux embouts (poupées), est en contact avec l'extrémité des branches.
- Des silencieux de corde placés à plus de 30cm du point d'encoche.
- Un bouton de pression mobile placé à 2cm en arrière du point pivot.
- Des flèches en bambou.

C - Dans la catégorie ARC DROIT, il est autorisé d'utiliser:

- Un gant de tir.
- Un arc dont la corde fixée aux embouts (poupées), est en contact avec l'extrémité des branches.
- Des silencieux de corde placés à plus de 30cm du point d'encoche.
- Un bouton de pression mobile placé à 2cm en arrière du point pivot.
- Des flèches en bambou.



NOM :

Prénom :

N°
d'anonymat :

Page 3 sur 10

N°
d'anonymat :

D - Dans la catégorie ARC CHASSE, il est autorisé d'utiliser :

- Un gant de tir.
- Un arc dont la corde fixée aux embouts (poupées), est en contact avec l'extrémité des branches.
- Des silencieux de corde placés à plus de 30cm du point d'encoche.
- Un bouton de pression mobile placé à 2cm en arrière du point pivot.
- Des flèches en bambou.

1.2 Lors de l'inspection préalable d'un parcours 3D, vous avez deux cibles installées pour un même pas de tir. Quels points vérifiez-vous au niveau de ces cibles et de ces pas de tir pour vous assurer de l'équité entre les archers ? Quels sont les autres points que vous devez vérifier sur l'installation des cibles ? (20 points)

Afin d'éviter une détérioration trop rapide, les cibles positionnées dans une fourchette de 5 à 20m peuvent être doublées. Dans ce cas, la seconde cible devra être installée juste à côté de la première. Les animaux doivent être identiques.
L'inversement de sens est autorisé pourvu que la règle précédemment citée soit respectée.

Les tirs se font à égale distance de longueur et de hauteur.
L'archer tirant à gauche tirera la cible de gauche, l'archer de droite celle de droite.

Si une des 2 cibles est cachée par des obstacles, la commission des arbitres doit intervenir.

L'installation d'un pas de tir doit être libre à plus d'1m de tout obstacle pouvant risquer de briser les branches de l'arc.

Les pas de tir doivent pouvoir accueillir 2 archers simultanément. L'archer ayant la première lettre, dans l'ordre alphabétique, dans le groupe de 2, tire à gauche (par exemple si la paire A-B va tirer, A se met à gauche).
(L'organisateur peut, pour des raisons de technicité, avoir 4 cibles au maximum où les archers tireront un par un.)

Les archers doivent se tenir à approximativement 1m du piquet de tir dans toutes les directions en arrière et sur les côtés.
(Dans des circonstances exceptionnelles un arbitre peut donner l'autorisation de tirer en dehors de ces zones.)

Les organisateurs doivent veiller à ce que les pas de tir soient utilisables aussi bien par les droitiers que par les gauchers, par les grands ou les petits en taille et ce pour les deux côtés de chaque piquet.

Les 2 cibles doivent être visibles de chaque piquet à une hauteur de 1m, bas de la zone "blessé".



NOM :

Prénom :

N°
d'anonymat :

Page 4 sur 10

N°
d'anonymat :

1.3 Citez les techniques de tir (prise de corde et ancrage) autorisées pour chaque catégorie d'arc ouverte en Parcours Nature : (7 points)

Arc Nu - Arc Poulies Nu - Arc Libre :

La prise de corde et l'ancrage sont totalement libres.

Arc Droit - Arc Chasse :

La prise de corde doit être obligatoirement de type "prise méditerranéenne" (c'est-à-dire 1 doigt au-dessus de l'encoche, 2 ou 3 doigts dessous) ou tous les doigts directement sous l'encoche (l'index ne doit pas être à plus de 2mm de l'encoche) avec un seul point d'ancrage fixe. L'archer doit choisir la prise de corde avant le concours et conserver cette technique pendant tout le concours.

1.4 - VRAI / FAUX : (10 points)

	V	F
Lors d'une compétition sélective (dominicale), il est obligatoire de placer un piquet violet pour l'arbitre.		X
Une flèche tombée de l'arc peut être tirée une seconde fois si l'archer peut la toucher sans quitter le pas de tir .	X	
La double marque est obligatoire mais peut être mise à jour à la fin du parcours.		X
Si un risque pour la sécurité des archers existe du fait d'un terrain dangereux, un allongement du temps de tir peut être décidé par la commission des arbitres.		X
Un archer tirant avec un Arc Classique (avec viseur et stabilisation) est classé dans la catégorie Arc Libre.	X	
Un Arc à Poulies Nu peut être équipé de deux amortisseurs linéaires de 13 cm placés à la partie inférieure du fût de l'arc.		X
Une équipe (Nature ou 3D) peut être composée de : 1 Arc Chasse + 1 Arc Droit + 1 Arc à Poulies Nu.	X	
En Parcours Nature comme en Tir 3D, les flèches arrivant en cible par ricochet comptent, si elles sont fichées dans une zone marquante.	X	
En Parcours Nature, seules les catégories Seniors (1, 2 et 3) et Juniors Arc Libre tirent du pas rouge.		X
En Parcours Nature, les pas de tir ne doivent pas être éloignés de plus de 7m maximum par l'accès normal.	X	
En Parcours Nature, la partie la plus basse du blason ne doit pas être à moins de 15 cm du sol.		X
En parcours Nature, le piquet blanc peut se situer à 6m d'une cible Moyen Gibier.	X	



NOM :

Prénom :

N°
d'anonymat :

Page 5 sur 10

N°
d'anonymat :

En parcours Nature, il est possible de placer 2 blasons Petits Animaux sur la même butte de tir.	X	
En parcours Nature par équipe, chaque archer peut choisir de tirer ses 2 flèches dans la foulée ou tirer 1 flèche puis la deuxième après un autre archer de l'équipe.		X
En Tir 3D, un archer peut devancer le piquet de tir tant qu'il reste en contact avec celui-ci.		X
En Tir 3D, le piquet rouge doit se situer dans une fourchette de 5 à 45m de la cible.		X
En Tir 3D, les cibles se trouvant à une distance de tir comprise entre 5 et 20m peuvent être doublées.	X	
En Tir 3D, en cas d'égalité, les archers sont départagés en fonction du nombre de 11 + 10, puis de 10, puis de 8, puis de 5.		X
En Tir 3D, les archers disposent de 2 mn pour tirer leurs deux flèches en compétition sélective.		X
En Tir 3D, pendant les matchs individuels, chaque archer dispose de 1 mn pour tirer 1 flèche.	X	



NOM :

Prénom :

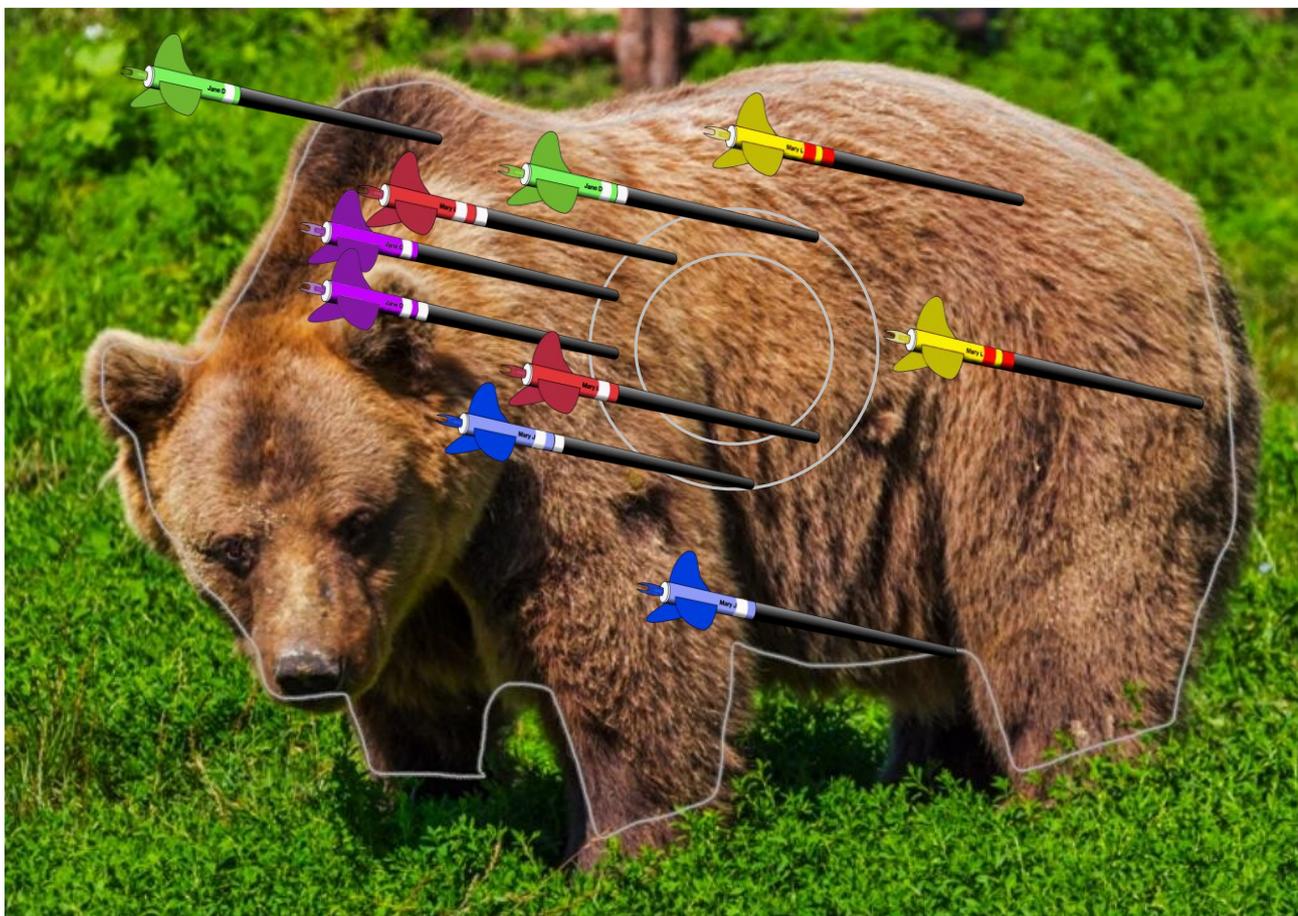
N°
d'anonymat :

Page 6 sur 10

N°
d'anonymat :

QUESTION 2 (45 POINTS)

2.1 - Donnez les valeurs des flèches et de la volée dans les cas suivants (10 points) :



A - Un Minime Arc Nu a tiré ses deux flèches bleues depuis le piquet blanc :

Flèche 1 : **15 points**

Flèche 2 : **10 points**

Total de la volée : **25 points**

B - Un Cadet Arc Nu a tiré ses deux flèches vertes depuis le piquet blanc :

Flèche 1 : **M**

Flèche 2 : **15 points**

Total de la volée : **15 points**

C - Un Junior Arc à Poulies Nu a tiré ses flèches jaunes depuis le piquet rouge puis le piquet bleu :

Flèche 1 : **M**

Flèche 2 : **10 points**

Total de la volée : **10 points**

D - Un Senior Arc à Poulies Nu a tiré ses flèches violettes depuis le piquet rouge puis le piquet bleu :

Flèche 1 : **20 points**

Flèche 2 : **15 points**

Total de la volée : **35 points**



NOM :

Prénom :

N°
d'anonymat :

Page 7 sur 10

N°
d'anonymat :

E - Un Junior Arc à Poulies a tiré ses flèches rouges depuis le piquet rouge puis le piquet bleu :

Flèche 1 : **15 points**

Flèche 2 : **10 points**

Total de la volée : **25 points**

2.2 En Parcours Nature, vous constatez qu'un compétiteur utilise ses jumelles alors que son peloton vient d'arriver au pas d'attente. Aucun archer du peloton n'a commencé à tirer. Comment réagissez-vous ? **(5 points)** :

L'utilisation des jumelles n'est pas autorisée en Parcours Nature.

Je mets un avertissement à l'archer en le notant sur les feuilles de marque et je l'avertis qu'en cas de récidive, il pourra être disqualifié.

Je signale le fait aux autres arbitres pour qu'il puisse contrôler l'archer si ils croisent son peloton.

L'avertissement sera noté sur le rapport d'arbitrage.

2.3 Lors de l'inspection matériel d'une compétition de Tir 3D, un archer inscrit en Arc Nu vous présente son arc avec des poids démontables insérés dans la poignée. Quelle(s) décision(s) prenez-vous ? Expliquez vos choix. **(6 points)**



Je demande à l'archer de bien vouloir dévisser les différents poids (y compris la masse) pour m'assurer qu'il n'y a pas de système d'amortissement entre les poids et le fût de l'arc.

L'archer doit présenter ses poids démontés au contrôle du matériel.

La présence des poids insérés dans le fût (avec le cache) et la masse, est conforme aux règlements concernant l'ajout des poids à la partie inférieure du fût d'un Arc Nu.

Je laisse l'archer participer à la compétition avec ce montage.



NOM :

Prénom :

N°
d'anonymat :

Page 8 sur 10

N°
d'anonymat :

2.4 Vous êtes arbitre responsable d'une compétition sélective de Parcours Nature 2x21 cibles. Lors de la saisie des résultats, vous êtes appelé par le greffe car un archer a arrêté de tirer et est parti avec ses deux feuilles de marque pendant la pause entre les deux parcours. Un des marqueurs du peloton vous dit qu'il a obtenu 485 points. La personne qui saisit les résultats vous demande ce qu'elle doit faire. Que lui répondez-vous ? (5 points)

L'archer ayant tiré des flèches pendant des volées marquantes, il doit être classé selon le score qu'il a obtenu avant d'arrêter les tirs.

La parole de l'archer du peloton ne peut pas être prise en compte, car seules les feuilles de marque dûment signées font foi.

Comme il n'y a aucune feuille de marque pour confirmer le score annoncé, l'archer fautif sera classé dans la compétition avec 0 point et ce score (0) sera transmis à la FFTA pour le classement national.

2.5 Lors d'une compétition, un arbitre contrôle la puissance des arcs à poulies à la cible 18. Lors de ce contrôle l'archer A est contrôlé avec un arc à 60.5 livres et l'archer B est contrôlé avec un arc à 63 livres. Que doit faire l'arbitre ? A-t-il le droit de faire un contrôle en cours de compétition alors que les archers sont passés au contrôle du matériel avant le concours et que leurs arcs ont déjà été pesés ? (6 points)

Les mesures pour ces deux arcs seront refaites pour s'assurer qu'il n'y a pas eu de problème dans la prise de mesure de la puissance. Il est nécessaire d'utiliser le même peson que lors du contrôle matériel d'avant la compétition.

Si les mesures sont confirmées :

- il est possible de ne rien faire en ce qui concerne les 60.5 livres de l'arc de l'archer B. On peut lui laisser l'avantage du doute concernant la précision de la mesure.
- pour l'archer B avec un arc à 63 livres, il y aura disqualification car il y a eu un premier contrôle de puissance, ce qui signifie qu'il a modifié son arc depuis.

Oui, les arbitres peuvent tout à fait faire un contrôle du matériel inopiné pendant la compétition, en plus du contrôle avant le départ.



NOM :

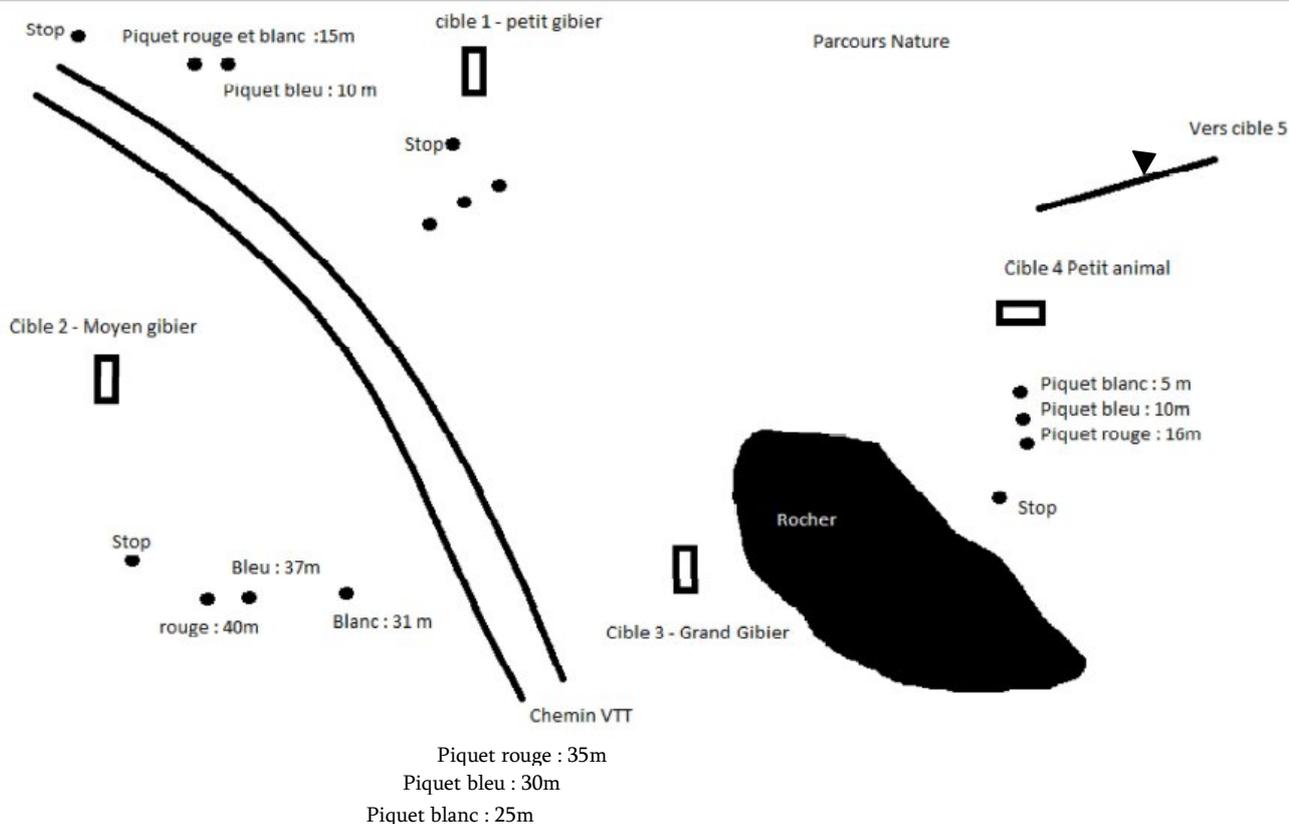
Prénom :

N°
d'anonymat :

Page 9 sur 10

N°
d'anonymat :

2.6 Le schéma joint représente une partie d'un plan de parcours. Citez les erreurs présentes et les corrections que vous demandez. (13 points)



- Cible 1 : le piquet blanc est derrière le piquet bleu : je demande à ce qu'il soit placé devant le piquet bleu (à 5m minimum) ou confondu avec celui-ci.
- Cible 2 : l'axe de tir n'est pas proche de 90° : je demande à ce qu'il soit corrigé (tourner la cible ou déplacer les piquets)
- Le pas stop de la cible 2 est trop près de la cible 1 : la meilleure solution est de déplacer les piquets de la cible 2, ce qui permet de corriger l'axe de tir tout en éloignant le pas stop de la cible précédente
- Cible 3 : la distance du piquet bleu est fausse (37m) : je demande à ce qu'il soit placé à 35m maxi
- Cible 3 : la distance du piquet blanc est fausse (31m) : je demande à ce qu'il soit placé à 30m maxi (et à 5m minimum)
- Cible 4 : le piquet rouge est à 16m : je demande à ce qu'il soit placé à 15m maxi
- Le dégagement de la cible 4 passe derrière la cible 1 (mettre un filet)
- Le chemin VTT traverse deux axes de tir : il doit être barré



NOM :

Prénom :

N°
d'anonymat :

N°
d'anonymat :

Page 10 sur 10

QUESTION 3 (10 POINTS) Commune à toutes les options

Que se passe-t-il lorsqu'un orage violent et potentiellement dangereux s'installe sur votre compétition ?

- Décisions à prendre
- Résultats

Réponse : Règlements Généraux. – B7

L'interruption définitive d'une compétition sélective ou qualificative pour les compétitions nationales (championnats) ne peut être décidée que par l'arbitre responsable de la compétition après concertation avec :

- les autres arbitres
- l'organisateur
- les capitaines d'équipes (ou les compétiteurs)
- le Jury d'Appel (s'il existe)
- le Délégué Technique (s'il existe) **2 Pts**

L'interruption ne peut intervenir que pour un cas de force majeure (intempéries ou autres ...), au nom du principe de précaution. **2 Pts**

L'interruption peut être prononcée à n'importe quel moment de la compétition, mais il est indispensable que tous les concurrents aient tiré le même nombre de volées afin de pouvoir établir un classement équitable. **2 Pts**

➤ Quel que soit le nombre de flèches tirées, la compétition n'est pas annulée, elle est arrêtée sur décision de l'arbitre. **2 Pts**

➤ Le classement est validé avec les scores acquis au moment de l'interruption. Ainsi :
o la remise des prix doit se tenir comme prévu
o l'organisateur n'a pas à rembourser les mises : il n'est pas responsable des intempéries
o la FFTA reconnaît le classement et les scores réalisés. **2 Pts**

Une autre compétition (dans la même discipline), sélective ou qualificative pour une compétition nationale (championnat...), pourra être organisée à la demande du Comité Régional.

